

LA DEFENSE AU CŒUR DE L'EUROPE

Paul Quilès



FONDATION JEAN-JAURÈS

juin 2005 n° 12

Chapitre I : Les principes socialistes en matière de défense	p. 4
Chapitre II : Notre défense dans le nouveau contexte international	p. 7
1 - L'état des lieux : un monde chaotique et dangereux	p. 7
2 - Les perspectives : opposer au statu quo l'initiative et le mouvement	p.11
a- <i>Relancer un système multilatéral qui remplace l'ONU au centre du jeu et restaure la règle de droit</i>	p.12
b- <i>Repenser la politique de désarmement</i>	p.12
c- <i>Faire de l'Europe une puissance au service de la paix</i>	p.13
Chapitre III : L'Europe de la défense	p.15
1 - L'Europe de la défense, pour quoi faire ? Un concept européen de défense	p.16
2 - L'europanisation des politiques de défense, comment faire ?	p.18
3 - Avec qui ? La question des alliances	p.20
Chapitre IV : Démocratie et défense	p. 22
1 - Le contrôle démocratique de l'action militaire	p.23
2 - Une défense citoyenne	p.25
3 - Les droits et les devoirs des militaires	p.26
Conclusion	p.28

Pour aider à la réflexion des socialistes

La politique de défense que proposent les socialistes ne peut se concevoir autrement que comme partie intégrante d'une conception politique globale. Elle se définit par référence aux principes et aux valeurs auxquels ils sont profondément attachés.

Le dernier texte de synthèse sur la sécurité et la défense publié par le Parti socialiste remonte à 1978. Malgré cela, nous avons su indiscutablement intégrer ces questions dans notre réflexion et dans notre évolution. C'est ainsi que les gouvernements socialistes successifs ont été les premiers à tenir compte des bouleversements géostratégiques mondiaux, en mettant en place des réformes qui ont permis à la France de s'engager activement en faveur d'une défense européenne.

Lancer le débat ou le relancer, c'est le rôle que joue la Commission Défense du Parti socialiste. En 2001, nos travaux avaient été édités par la Fondation Jean-Jaurès sous le titre « Les socialistes et la défense »*. Nous suggérions alors des évolutions dans les domaines du désarmement, de la professionnalisation des armées et affirmions notre engagement en faveur d'une défense européenne organisée et efficace.



Aujourd'hui, le nouveau document que nous publions intègre l'évolution de notre réflexion, compte tenu des modifications profondes du contexte national et international. Il est le résultat de nombreuses réunions de travail, parfois passionnées, au cours desquelles les membres de cette Commission ont travaillé collectivement et avec conviction. Qu'ils soient tous ici remerciés pour cette utile contribution au nécessaire débat entre socialistes sur la politique de défense.

Paul Quilès

*Délégué national du Parti socialiste,
Responsable des questions de Défense*

*)- « Les socialistes et la défense », Paul Quilès, Les Notes de la Fondation Jean-Jaurès, n°18, janvier 2001.

Paul Quilès

LA DEFENSE AU CŒUR DE L'EUROPE

Chapitre I Les principes socialistes en matière de défense

En matière de défense, qu'est ce qui caractérise aujourd'hui la conception socialiste par rapport à celle de la droite ? Elle se réfère à des valeurs et à des principes qui nous sont propres.

Ainsi, nous pensons que :

- La politique de défense doit être partie intégrante d'une conception politique globale. Elle concourt à la réalisation d'objectifs (diplomatiques, économiques, sociaux...) qui dépassent la seule sphère de la défense. Les socialistes considèrent notamment qu'il est nécessaire de lutter contre les inégalités dans le monde, qui constituent autant de facteurs d'insécurité. Ils estiment qu'une maîtrise et une régulation de la mondialisation sont indispensables pour atteindre cet objectif. Ces mécanismes de régulation doivent également avoir pour objectif l'instauration d'un système de sécurité collective économique afin de mettre fin

aux pratiques agressives et de sanctionner les pays ou entreprises ayant recours à des actions de guerre économique. Ils considèrent que les droits de l'homme doivent être défendus. Toutes ces valeurs auxquelles nous sommes attachés transcendent la nation.

- La conception que les socialistes ont de la politique de défense résulte de la synthèse de différentes aspirations. L'engagement en faveur de la paix dans le monde est la réponse à la question du pacifisme et de l'anti-militarisme, qui n'a jamais cessé de "travailler" la gauche. Nous considérons que la préservation d'un environnement international stable et pacifique nécessite une politique active qui s'appuie :

- sur la volonté de réduire les inégalités économiques et de voir l'égalité des droits de chacun reconnus ;
- sur la nécessité de faire porter l'effort principal sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le désarmement.

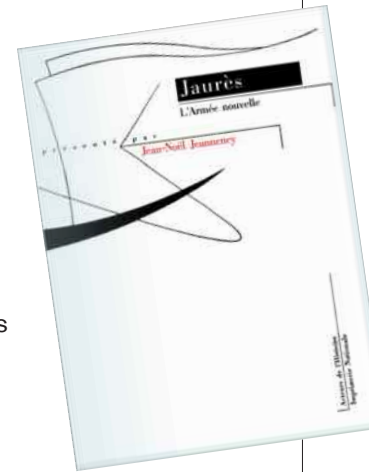
Hier autant qu'aujourd'hui, le recours à la force armée peut être nécessaire pour défendre ces valeurs. De même qu'en 1792 il a fallu combattre pour défendre la République et l'héritage de la Révolution, il a fallu, deux siècles plus tard, faire usage des armes pour préserver la paix, le droit des peuples et les libertés individuelles dans les Balkans.

Nous sommes attachés à la synthèse entre d'une part le patriotisme, qui manifeste notre attachement aux valeurs républicaines constitutives de notre patrie, et d'autre part l'internationalisme. En 1914, dans « L'Armée

Nouvelle », Jaurès écrivait déjà : « un peu d'internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup d'internationalisme y ramène ; un peu de patriotisme éloigne de l'Internationale, beaucoup de patriotisme y ramène »

Près d'un siècle plus tard, nous voulons affirmer un patriotisme rénové, qui s'exprime pleinement dans la construction de l'Europe, puisque l'édification d'une identité européenne fondée sur la conciliation des intérêts nationaux est rendue possible par le dépassement du nationalisme agressif.

De ce fait, les armées doivent être conçues comme un outil au service de la paix et non comme un outil d'agression. Notre politique de défense doit avoir pour objectif la recherche et la construction d'un environnement international stable et pacifique. Elle ne peut être conçue comme une fin en soi et doit constituer un ensemble cohérent incluant une démarche de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Pour autant, nous ne récusons pas l'emploi de la force, si celui-ci a pour but de rétablir, de maintenir ou de préserver la paix, de défendre les valeurs qui sont les nôtres, à condition que cet emploi s'inscrive dans le cadre du droit international tel que défini notamment par la Charte des Nations Unies. Cette ligne de conduite nous amène à rejeter l'attitude impérialiste qui consisterait à vouloir nous ériger ou ériger l'Europe en puissance ayant vocation à diriger le monde, d'autant plus que cela accroîtrait l'insécurité



Jean Jaurès



Le Premier ministre du Royaume-Uni, Churchill, le Président des Etats-Unis, Roosevelt, à la signature de la Charte de l'Atlantique.

La Charte de l'Atlantique sert de base à la Déclaration des Nations Unies, signée le 1^{er} janvier 1942 par les représentants de vingt-six pays en guerre contre l'Allemagne, ainsi qu'à la Charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945 à San Francisco.



La Charte des Nations Unies

globale au lieu de renforcer notre propre sécurité. A l'opposé, notre conception de la paix ne nous fait pas épouser les thèses des pacifistes, parce que nous pensons que la recherche de la paix doit conduire l'Europe à devenir un véritable acteur sur la scène internationale et non un simple spectateur.

Pour toutes ces raisons, nous privilégions plusieurs mesures ou démarches qui viennent en appui de la politique de défense proprement dite :

- le renforcement du système de régulation internationale et de sécurité collective, dont une ONU revitalisée est pour nous la clé de voûte ;
- le recours à l'arbitrage ;
- la poursuite de l'effort de désarmement, en veillant au maintien des équilibres au plus bas niveau d'armement ;
- la mise en place d'un traité réglementant les ventes d'armes ;
- le déploiement d'actions de prévention incluant les aspects économiques, sociaux, culturels ;
- la consolidation d'une justice pénale internationale qui assure le respect effectif des droits de l'homme.

Aujourd'hui, nous considérons que l'Europe a vocation à réaliser cette synthèse entre nos aspirations internationalistes et notre identité nationale. L'existence d'une armée européenne n'est sans doute pas pour demain. Durant la période qui s'ouvre, la défense gardera, pour partie tout au moins, un caractère national. Cela ne nous empêche pas de penser que la

communauté de valeurs que nous défendons conduira au rapprochement progressif des intérêts de sécurité des pays européens. Nous souhaitons cette évolution, qui est d'ailleurs déjà en cours, et pensons en conséquence que notre action doit être guidée par cet objectif d'intégrer notre défense dans un cadre européen, de promouvoir une politique de défense européenne et non une stricte politique de défense nationale. La marche vers une plus grande intégration européenne suppose de veiller à ce que soient remplies deux conditions :

- que l'Europe soit capable d'assurer elle-même la sécurité des peuples qui la composent ;
- qu'il existe un contrôle démocratique sur la politique de défense européenne, ce qui supposera, le moment venu, que l'Europe se dote d'un véritable gouvernement élu démocratiquement.

Nous estimons enfin qu'il n'y a pas d'exception militaire, qui, en raison des spécificités techniques des questions traitées ou parce qu'elles mettent en jeu la paix et la guerre, justifierait que la défense échappe aux règles et aux valeurs de la démocratie. Cela signifie qu'il doit y avoir un lien très fort entre les militaires et les citoyens qu'ils défendent et que l'armée doit refléter la diversité de la population dans toutes ses composantes. Cela signifie également qu'il doit y avoir un contrôle démocratique réel sur les décisions prises en matière de défense au niveau national comme au niveau européen.



Le Palais des Nations à Genève



La Cour pénale internationale à La Haye

Chapitre II Notre défense dans le nouveau contexte international

C'est peu dire qu'en ce début de siècle, la marche du monde ne se règle pas sur les valeurs que nous venons de définir. Elle leur tourne radicalement le dos. Or, la politique de défense est étroitement conditionnée par le contexte international dans laquelle elle se déploie. Ceci n'en rend que plus urgent et nécessaire pour les socialistes de reprendre l'initiative et de réoccuper un terrain que se disputent deux simplismes de signe contraire, l'ultralibéralisme botté et l'alter-mondialisme impuissant. Comment articuler, de façon réaliste, politique de défense et action extérieure pour rendre le monde plus sûr et plus équitable ?

1 - L'état des lieux : un monde chaotique et dangereux

La redistribution des cartes consécutive à la chute du Mur de Berlin n'a pas débouché sur la construction d'un ordre stratégique pacifique et équilibré. Le monde de la Guerre Froide obéissait à des règles détestables mais strictes qui assuraient un minimum de prévisibilité. Ce n'est plus le cas. Le libéralisme est à l'œuvre, aussi, dans le champ de la sécurité. La violation de la norme commune, l'entrée en scène d'acteurs incontrôlables, la propension à opposer

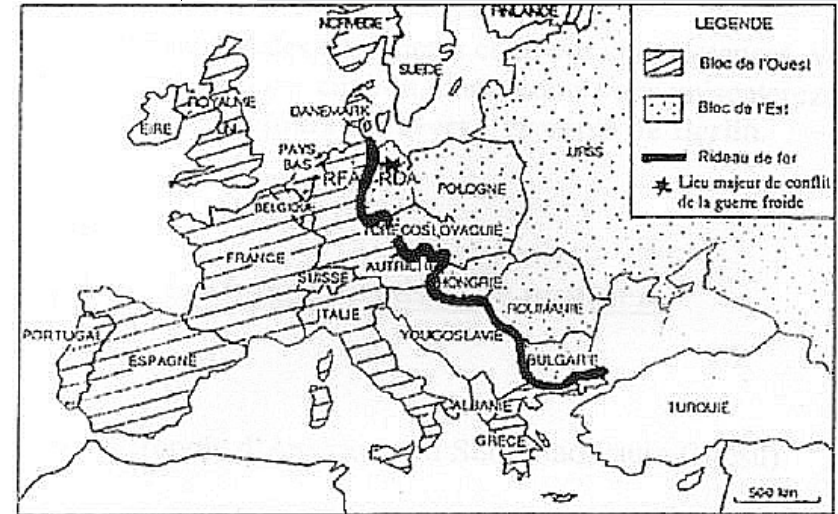


aux désordres du monde la seule logique des armes caractérisent, depuis le 11 septembre et la guerre en Irak, une situation dans laquelle la persistance des facteurs anciens d'instabilité se double de l'émergence de nouvelles menaces qu'une communauté internationale divisée et affaiblie peine à juguler. Si la notion de menace globale, associée à l'équilibre de la terreur, a heureusement disparu, le monde n'en est pas plus sûr pour autant.

Les facteurs de risque se sont considérablement diversifiés. Au plan économique, la mondialisation tant vantée par les officines libérales n'a rien résolu. La croissance mondiale a beau connaître un rythme soutenu, ses bienfaits restent très inégalement répartis. Les indicateurs montrent la résistance de poches immenses de pauvreté, de précarité, d'insalubrité, d'analphabétisme. Toutes ne revêtent pas un caractère explosif. Mais les peuples qui n'ont à partager que la misère sont plus enclins que d'autres à se tourner vers la violence, plus réceptifs que d'autres au prosélytisme des

semeurs de haine. L'insécurité mondiale a aussi des causes économiques qu'il importe de traiter.

En matière culturelle, deux tendances opposées cumulent leurs effets nocifs. D'un côté, un oligopole industriel sous contrôle



Checkpoint



Caricature de Yalta

américain tente d'imposer au monde un modèle culturel uniforme, standardisé et infantilisant. De l'autre, et souvent en réaction à cette volonté hégémonique, le fanatisme, islamique certes mais pas seulement, attise les pulsions identitaires et instrumentalise les phénomènes culturels, ethniques, religieux à des fins de xénophobie, d'intolérance voire de terrorisme.

Pour en venir aux risques de nature proprement militaire, on ne saurait dire que le niveau de conflictualité internationale est en voie de résorption. Foyer propagateur de tous les dangers, le Proche et le Moyen-Orient ne semblent pas à la veille de la révolution démocratique promise par Washington. Le lancement du projet américain de « Grand Moyen-Orient » est durablement enlisé. Ravagé par le terrorisme, l'Irak n'est à l'abri ni d'une guerre civile ni d'une partition. Au Moyen-Orient, malgré les espoirs placés dans le renouvellement du leadership palestinien, la marge de manœuvre dérisoire consentie au président de l'autorité augure mal d'un déblocage effectif du processus de paix. Vis-à-vis de Téhéran, il n'est pas certain que les efforts diplomatiques de l'Europe suffiront à dissuader le président américain de frapper préventivement l'Iran pour lui interdire l'accès à la puissance nucléaire. En Afrique, l'instabilité chronique et la déliquescence de nombreux Etats continueront de produire des catastrophes tant que le développement, dans sa double dimension démocratique et économique, restera un vœu pieux. Il est à craindre que pour un incendie qui s'éteint, d'autres embrasements éclatent, comme le rappelle la crise ivoirienne.

A cette liste non exhaustive, s'ajoutent de

nouvelles menaces, au premier rang desquelles le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Le terrorisme lance au monde démocratique un défi d'un genre inédit. Il déjoue les parades classiques du *containment* et de la dissuasion. Opérant sur un large spectre de cibles, de l'Amérique à la Russie, de l'Europe au Moyen et à l'Extrême-Orient, infligeant des dommages humains massifs avec des moyens rustiques, il a démontré une capacité de nuisance redoutable, doublée d'un sens médiatique sophistiqué (capacité à jouer avec les nerfs des opinions et à injecter des ferments de division parmi les démocraties). Porté par des réseaux déterritorialisés et pas nécessairement adossés à des structures d'Etat, il n'en est que plus difficilement détectable et vulnérable. Enfin, tout indique qu'il est durablement installé, en raison du vivier que lui procurent les populations déshéritées et de la large gamme de motivations dont il se réclame : fanatisme religieux, antiaméricanisme,

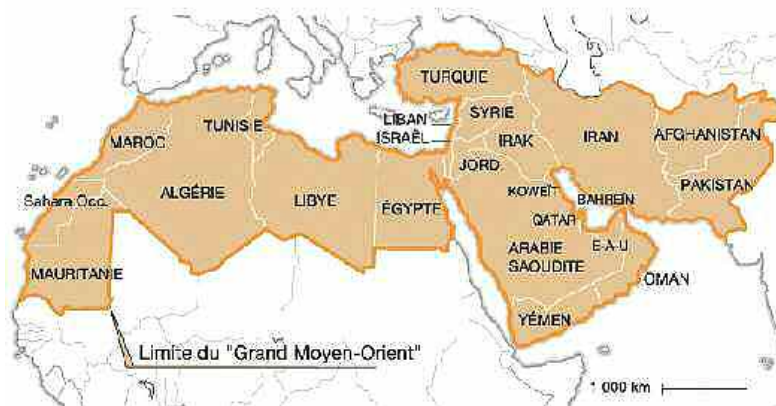
antioccidentalisme, opposition aux régimes et oligarchies en place.

Doit-on pour autant, comme nous y invite M. Bush, réorienter notre dispositif stratégique en fonction du seul péril terroriste ? Doit-on admettre que son éradication passe par la seule réplique (ou préemption) militaire qui a l'avantage, pour les Etats-Unis, de les conforter dans le rôle de chef de la croisade ? Evidemment non. Mais il ne suffit pas de le proclamer. Encore faut-il contrebalancer le schématisme américain par la mise en place d'alternatives crédibles, fondées sur des politiques diversifiées, de la prévention qui s'attaque aux racines lointaines du mal à la mise en place de dispositifs de détection et de renseignement appropriés et, si nécessaire, d'actions répressives soigneusement ciblées.

Le risque de dissémination des Armes de Destruction Massive (ADM) est amplifié par la désaffection américaine à l'égard d'un régime international de non-prolifération qui s'était,

pourtant, révélé globalement efficace et par les initiatives des pays restés hors du Traité de Non-Prolifération (TNP). Trois d'entre eux, l'Inde, le Pakistan et l'Israël, disposent de l'arme nucléaire. Un autre pays, la Corée du Nord, a dénoncé le traité. L'incertitude principale concerne aujourd'hui les intentions de l'Iran, sur le double plan nucléaire et balistique. Tout ceci accentue les risques de réaction en chaîne, en particulier

DE LA MAURITANIE AU PAKISTAN, LES PAYS CONCERNÉS PAR L'INITIATIVE AMÉRICAINE



Le projet du Grand Moyen-Orient (GMO) proposé par les Etats-Unis

là où des conflits chroniques perdurent sans perspective de solution, au Proche et Moyen-Orient, en Asie du Sud et en Extrême-Orient, y menaçant des équilibres régionaux précaires.

Sur ce terrain, l'Europe doit persévérer, comme elle le fait avec l'Iran, dans la recherche de solutions fondées sur un dosage adéquat de mesures de confiance et de dispositifs de contrôle, de négociations et de menaces de rétorsion.

Cette situation est à la fois la cause et la conséquence d'un affaissement du système de sécurité collective, dans sa double dimension institutionnelle et normative. Institution-pivot de ce système, l'ONU, ostracisée par l'administration Bush, a résisté, vaille que vaille, à l'offensive américaine pour l'exclure du jeu. Son rôle de régulateur n'en a pas moins souffert : un Conseil de sécurité paralysé, une Charte bafouée, un secrétaire général placé sous le feu roulant des conservateurs américains. La doctrine Bush et son application en Irak consacrent ainsi une mutation profonde de l'ordre international édifié sur la Charte des Nations-Unies, tel que l'avaient voulu les Américains au sortir de la guerre et dont le principe cardinal est l'interdiction du recours à la force. Quant au droit international de la guerre, il a cédé du terrain face à l'arbitraire de la puissance armée : recours à l'emploi préventif de la force hors des situations de légitime défense ou des mesures de coercition autorisées par le Conseil de sécurité, méconnaissance des conventions internationales sur le traitement des prisonniers de guerre, sur la torture....

Justifier par la barbarie terroriste le manquement à la règle de droit et aux obligations humanitaires librement consenties n'est, pour les démocraties, ni exemplaire ni efficace.

En refusant le multilatéralisme, en s'affranchissant des normes juridiques, en érigeant en doctrine stratégique le droit de se faire justice soi-même, en privilégiant les coalitions ad hoc sur les alliances institutionnelles, l'administration Bush a voulu démontrer qu'une puissance déterminée pouvait faire plus et mieux pour la sécurité mondiale qu'un système fondé sur des règles collectives. L'échec de l'entreprise est flagrant, même si la réélection de M. Bush lui épargne le désagrément d'en tirer les leçons. Le fiasco irakien consacre moins le triomphe de la puissance américaine qu'il n'en illustre les bornes. L'écrasante efficacité militaire à court terme qui permet d'abattre un tyran est annihilée par une dramatique impuissance politique à reconstruire, dans des délais raisonnables, un pays simplement viable. Le gendarme mondial fait le vide devant lui, mais le chaos s'installe dans son dos.

Ceci nous rappelle que la volonté de domination des puissants, quand rien ne la bride, n'est pas moins contraire à la sécurité de tous que le sentiment de frustration des laissés-pour-compte. On guette à l'horizon ce qui pourrait venir contrebalancer cet exercice solitaire de la puissance. Le monde multipolaire n'est encore qu'une perspective. L'Europe n'est pas au mieux de sa forme. Provisoirement handicapée par son incertitude institutionnelle et par la nécessité de



Ground Zero

digérer son élargissement, elle traverse une phase de transition dont nul ne peut dire si elle débouchera sur son renforcement ou son délitement. Si elle a la volonté de monter en responsabilité, elle reste néanmoins le seul pôle capable de construire un modèle de pacification des conflits et de sécurisation du monde alternatif au projet conservateur américain. Aux portes de l'Union européenne, la Russie constitue pour l'Europe le principal facteur d'incertitude et d'intérêt à la fois. Il n'est pas certain que l'évolution récente des pays situés sur ses marges accélère son évolution démocratique. Le déclin de son empire sur l'« étranger proche » peut être source de tensions. L'Union doit établir avec ce pays un partenariat basé sur des règles du jeu claires, dépourvues de complaisance comme d'ostracisme. La Chine tisse habilement sa montée en puissance économique, en s'imposant aux Etats-Unis comme un partenaire désormais incontournable. Sera-t-elle tentée de transformer sa force économique en moyen de pression stratégique ? Si ce n'est pas le scénario le plus probable aujourd'hui, c'est un paramètre qu'il serait hasardeux de négliger.

2 - Les perspectives : opposer au statu quo l'initiative et le mouvement

C'est un sérieux défi que lance aux socialistes français ce nouveau paysage mondial. Défi à notre imagination, à notre responsabilité, à notre courage politique. La critique raisonnée d'une action gouvernementale qui sous-estime la gravité des risques, se paie de bonnes

paroles et répugne à trancher, ne suffit pas à définir les termes d'une alternative susceptible de mobiliser l'opinion. Comment faire progresser nos principes, nos valeurs dans un tel contexte ? Sur quels piliers bâtir une politique crédible de réduction des risques ?

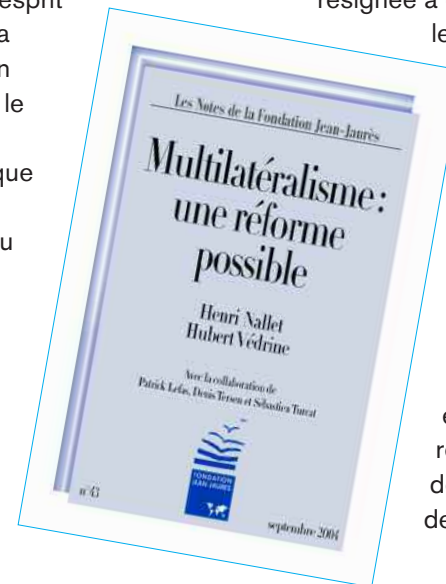
a. Relancer un système de sécurité multilatéral qui replace l'ONU au centre du jeu et restaure la règle de droit face à l'abus de la force.

Le multilatéralisme est durablement affaibli. Sa reconstruction, sur des fondements renoués, prendra du temps. D'une part, parce que Bush, conforté dans ses certitudes par sa réélection, n'a pas de raison de changer de pied et n'entend pas aliéner une seule parcelle du pouvoir de décision américain dans les affaires de sécurité. Le multilatéralisme est néanmoins la seule alternative réaliste à l'esprit de croisade préconisé par la Maison Blanche. A condition que l'ONU qui en constitue le cœur soit réformée en profondeur autour du triptyque légitimité – crédibilité - efficacité. L'élargissement du Conseil pour en faire un reflet plus représentatif du monde contemporain, le réaménagement du droit de veto, la définition du droit d'ingérence, la création d'une instance de régulation économique

sont autant de questions cruciales sur lesquelles il ne sera pas aisé de trouver un consensus. Nous avons néanmoins, face au mutisme de la droite sur le sujet, l'occasion de prendre date en proposant sans délai une initiative pour la relance du multilatéralisme. Les analyses et propositions contenues dans la note de la Fondation Jean-Jaurès, *Le multilatéralisme : une réforme possible* (septembre 2004), constituent un fil directeur et une base de discussion solide.

b. Repenser la politique du désarmement.

La relance du processus de désarmement s'inscrit dans cette logique. L'heure n'est plus aux grands traités multilatéraux des années 90. Les budgets militaires sont globalement en hausse. La droite paraît résignée à cet enlisement. La France a été, sous les gouvernements socialistes, à l'origine d'initiatives marquantes dans ce domaine. Il est urgent de réactiver, en en faisant un programme européen, les efforts inaboutis. Ceux-ci concernent notamment l'interdiction de la production de matières fissiles, le contrôle des armes légères, la vérification du désarmement biologique, la moralisation des exportations d'armement. Il faut aussi repenser ces questions à la lumière de la réalité observable et prévisible de la prolifération.



c. Faire de l'Europe une puissance au service de la paix.

Est-ce bien réaliste, diront certains, y compris dans nos rangs ? S'il est vrai que l'Europe paraît empêtrée dans ses contradictions, incertaine sur son horizon, vacillante dans sa volonté, face à une Amérique sûre (trop sûre) d'elle-même et à une Asie conquérante (mais dont le niveau de vie des populations reste inégal), elle est la seule réalité sur laquelle nous conservons prise, à condition de nous y investir, et où notre action, si elle est cohérente et tenace, a le plus de chance d'être payante.

Le terrain de la politique de défense et de sécurité s'y prête. Contrairement à ce que l'on pouvait redouter au plus fort de la guerre d'Irak, la manœuvre de division des Européens orchestrée par Bush a fait long feu. Elle n'est pas parvenue à briser la dynamique de coopération relancée

depuis Saint-Malo et les acquis qui en ont résulté quant à la définition d'une stratégie de sécurité et à la mise en place d'outils opérationnels aboutissant, pour la première fois, à des opérations effectivement conduites sur le terrain et à la création d'une agence d'armement.

Pour conserver l'élan et préparer les étapes suivantes qui porteront sur le processus décisionnel, les capacités, la stratégie, les

relations avec nos partenaires, deux axes sont à privilégier.

Le premier consiste à inciter l'Europe à développer son propre agenda stratégique, sans avoir les yeux rivés sur Washington, à formuler ses propres propositions sur la sécurité mondiale, sur le processus de paix au Proche-Orient, sur la lutte contre le terrorisme, sur la reconstruction du système multilatéral. C'est dans ce cadre que nous devons également chercher à rationaliser les rapports transatlantiques, sans céder sur les principes, mais en évitant d'inutiles guerres verbales et en posant les vraies questions. L'OTAN, qui structure depuis cinquante ans la relation transatlantique, est-il toujours l'outil adapté d'un partenariat stratégique Europe-Etats-Unis ? Faut-il laisser à Washington l'exclusivité du dialogue stratégique avec les tierces puissances ? N'y a-t-il pas un intérêt spécifiquement européen à faire de la Russie et de la Chine des partenaires pacifiques ?

Le deuxième axe consiste à ancrer notre politique de défense encore plus résolument dans une dynamique européenne, tout en contribuant fortement à la stimuler. C'est désormais au niveau européen que peuvent le plus efficacement se combiner les volets politique, opérationnel et industriel d'une politique de défense. A défaut, elle se fera sous tutelle américaine. Toutefois, une européanisation poussée de notre défense ne sera acceptée par des courants



d'opinion qui y sont rétifs que si l'on développe, au sein de l'Union, une vraie stratégie d'influence, que si l'on restitue à nos idées une réelle force d'entraînement. Or, l'impression prévaut chez nos partenaires qu'après avoir joué un rôle moteur dans la construction de l'Europe de la défense, la France a passablement perdu la main au bénéfice des Anglais qui ont tiré le meilleur profit du processus engagé à Saint-Malo. L'épisode irakien, s'il a confirmé la justesse des analyses françaises, a été géré de telle manière par nos dirigeants qu'il a érodé notre influence au lieu de la conforter. Le mépris affiché à l'égard des Européens



« petits » et « nouveaux » qui ont le front de ne pas adhérer spontanément à nos thèses n'est pas le plus sûr moyen de les soustraire à l'influence américaine. Dans ce domaine, souvenons-nous de la méthode Mitterrand. Enfin, l'exception stratégique française -statut nucléaire, positionnement dans l'OTAN- demeure une énigme pour certains et mériterait d'être repensée sereinement, à la lumière et en conformité avec nos objectifs européens.

Chapitre III L'Europe de la défense

Pour les socialistes, le cadre de la défense de la France doit être pensé d'abord dans sa dimension européenne. Pas seulement parce que l'Europe fait partie du projet politique des socialistes. Mais plus simplement parce que, s'ils ne se confondent pas encore, les intérêts français et européens de sécurité et de défense se recouvrent de plus en plus. Enfin, parce qu'il y a encore beaucoup à faire pour que cette communauté d'intérêts se traduise par une véritable « Politique Européenne de Sécurité et de Défense ».

Car aujourd'hui, qu'est-ce que l'Europe de la défense ?

C'est une communauté d'intérêts à protéger : intérêts économiques, valeurs, intérêts proprement stratégiques communs, notamment vis à vis des nouvelles menaces¹. Cette

1)- Examinées au chapitre précédent.

communauté est sans doute présente à l'esprit des citoyens européens lorsque, dans les sondages, ils plébiscitent l'idée d'une armée européenne.

C'est aussi un ensemble d'outils communs : notamment, les procédures de la PESD, définies depuis le traité de Maastricht ; des structures d'intervention, à base d'États-majors multinationaux et de forces pré-désignées, dont la mise en œuvre a permis de faire l'expérience d'actions communes, essentiellement dans les Balkans, et de commencer à élaborer en commun savoir-faire et doctrines ; une industrie de l'armement qui, grâce à des programmes plurinationaux, a pris le chemin de la coopération et de l'intégration.

Mais les grandes questions qui commandent la définition d'une politique de défense au niveau européen restent posées :

- pour quoi faire, au delà des modestes missions humanitaires et de maintien de la paix, dites "de Petersberg", et au delà des limites du territoire européen ?
- avec quelles capacités, dans une Europe où les efforts de défense des Etats membres sont encore très disparates et inégaux ?
- avec qui, dans le cadre de quelles alliances ?

Les gouvernements de droite, tout en augmentant les dépenses militaires, d'ailleurs pour des matériels parfois obsolètes, ont tourné le dos à ces questions et différé les réponses. Les socialistes en font au contraire la priorité de la nécessaire réflexion sur la défense.



1 - L'Europe de la défense, pour quoi faire ? Les socialistes proposent de donner forme à un concept européen de défense

Il existe des esquisses, telle la « stratégie européenne de défense », définie par le Conseil européen en décembre 2003. Le constat fait au chapitre précédent permet de tracer les grandes lignes de ce que devrait être, selon nous, un concept de défense européen :

- Il doit partir d'une analyse partagée des menaces communes : celles du « terrorisme », de la prolifération des « armes de destruction massive » (ADM), et plus généralement des causes d'instabilité dans le monde susceptibles d'affecter l'Europe.

- Il doit poser des principes communs, voire propres, aux Européens, qui inspirent les réponses à ces menaces et qui organisent la sécurité collective :

- sur la base du multilatéralisme plutôt que de l'unilatéralisme, du respect du droit international, de l'interdiction du recours à la force, de la priorité à la prévention des conflits ;
- par l'action civile et militaire (plutôt que par le « tout militaire ») et l'art de la « gestion civile des crises » ;
- en restant attentif aux libertés publiques dans la lutte contre le terrorisme.

- Sur ces bases, un Livre blanc de la défense européenne doit définir plus largement les missions (prévention, protection, projection), les modes d'action, les scénarios d'engagement des forces.... Son élaboration est nécessaire pour approfondir au plan européen le travail de

planification des forces, de programmation et d'acquisition des équipements.

- Pour la France, ce travail doit être accompagné d'une mise à jour de la réflexion sur la dissuasion nucléaire. Il y a quarante ans, la France a pris la décision de mettre sur pied une force de dissuasion indépendante. Les socialistes se sont ralliés à cette conception de la sécurité en 1978, au motif que cet outil renforçait notre sécurité et contribuait à assurer la stabilité mondiale. L'acceptation de cette force de dissuasion supposait deux conditions :

- que la force de dissuasion soit au niveau de « stricte suffisance », pour nous permettre de dissuader tout pays d'attenter à nos intérêts vitaux, et non de pratiquer une politique de frappe préemptive ou d'exercer une contrainte sur un autre pays par la menace de l'emploi de nos armes. Le concept de « stricte suffisance » implique que notre force de dissuasion ne soit pas un tabou. Ainsi, la France a réduit notablement le niveau de ses forces nucléaires au début des années 90 ;
- que nous nous engagions dans la voie du désarmement négocié. C'est ce qui nous a amenés à ratifier le Traité de Non Prolifération en 1981, à soutenir toute initiative en faveur du désarmement nucléaire et à stopper les essais nucléaires en 1992, à l'initiative de François Mitterrand.

Aujourd'hui, il devient urgent que les socialistes lancent le débat sur la dissuasion, sachant que le gouvernement actuel fait preuve d'un grand immobilisme et d'une opacité totale sur la

question. Ce débat doit être lancé autour de trois thèmes :

- Notre doctrine de dissuasion est-elle toujours adaptée aux menaces ?
- Les moyens consacrés à la dissuasion sont-ils cohérents avec cette doctrine ?
- Comment situer l'arme nucléaire dans le cadre de la construction de l'Europe de la défense ?

2 – L'eupéanisation des politiques de défense, comment faire ?

A partir d'un constat de départ réaliste, il est possible d'eupéaniser les politiques de défense, à condition de bien s'entendre sur trois points :

1) S'entendre sur l'effort de défense, notamment sur l'ampleur des moyens militaires qu'il faut y consacrer.

L'élargissement des missions de la défense européenne, c'est-à-dire de ses responsabilités vis-à-vis des citoyens comme des Etats membres de l'Union, posera cette question, avant même qu'existe un budget proprement européen de la défense :

- **Niveau général de l'effort**. Les socialistes ne pensent pas qu'il doive être déterminé en fonction du niveau de dépenses militaires engagé par la puissance dominante, les Etats-Unis. Non parce que, selon une réflexion héritée de la guerre froide, ce pays continuerait d'assurer une partie de notre sécurité ; encore moins parce que l'Europe n'aurait vocation qu'à s'associer aux guerres de ce pays, gendarme du monde. Mais, plus simplement,

parce que la conception européenne de la paix et de la sécurité dans le monde n'implique pas la même militarisation de l'effort de défense. Il ne saurait être question de suivre la politique américaine de réarmement massif. L'objectif de l'Union européenne n'est pas de devenir une superpuissance militaire.

En même temps, l'Europe ne peut négliger ni la réalité des nouvelles menaces, ni la part qui lui incombe des efforts de la communauté internationale pour maintenir ou rétablir la paix, ni, enfin, l'effort d'anticipation à long terme (dix à quinze ans) qu'impose la création et l'entretien d'un appareil de défense. Aussi bien, si l'on en juge par l'expérience française, il serait peu réaliste, une fois arrêtées les priorités politiques – que les socialistes situent plutôt dans l'éducation ou la recherche – de situer le budget de la défense en dessous de 2 % du PIB.

- Répartition de l'effort. Du fait de l'histoire, la répartition entre les Etats membres de l'Union est aujourd'hui très inégale. Si la défense de l'Europe devient l'affaire de l'Union, l'effort devra bien être assuré collectivement. Pour autant, cet objectif n'est pas incompatible avec des avancées que pourraient réaliser ensemble les pays les plus déterminés à se doter d'une défense commune. La France devra être une force de proposition en la matière.

- Optimisation de l'effort. Nous obtiendrons une meilleure efficacité de la dépense dans un cadre européen que dans un cadre national. Il est nécessaire de mieux dépenser afin d'accroître les moyens de notre sécurité. Cela implique de coopérer plus et de mettre fin aux duplications



aussi inutiles que coûteuses.

2) S'entendre sur les outils de la défense et sur leur adaptation.

Les formats des armées sont encore très différents en Europe. Rien que pour les effectifs, il suffit de penser à la conscription maintenue en Allemagne et aux politiques actives des réserves opérationnelles menées au Royaume-Uni, en Belgique ou en Espagne. Cela n'a pas empêché de constituer des structures d'intervention communes, ni d'envisager des outils communs de formation. Pourtant, les besoins réels de la défense requièrent une adaptation des outils :

- Les besoins liés aux nouvelles menaces (terrorisme, aspects de la criminalité organisée) obligent à penser sécurité intérieure en même temps que sécurité extérieure, à renforcer les moyens -humains et matériels- de renseignement, les capacités de contrôle du territoire (rôle, en France et dans plusieurs Etats membres, de la gendarmerie), la capacité de traitement des catastrophes naturelles (sécurité civile) ;

- Le besoin d'adapter l'outil d'intervention extérieure en fonction des missions et de l'expérience amène à remettre en cause les formats et à porter l'effort sur la maîtrise de l'information et des capacités de commandement ;

- Concernant les besoins en nouveaux matériels, la priorité est désormais donnée à la recherche et à la technologie, domaine où la comparaison avec les Etats-Unis s'impose. Dans un domaine particulièrement vital, le spatial militaire, il y a urgence à ce que l'Europe se dote des moyens nécessaires pour lui donner une capacité autonome d'appréciation des situations et de prise de décision. Plus largement, il faut accélérer la transposition des « technologies de l'information et de la communication » dans le domaine militaire. Cette priorité peut amener à réviser les grands programmes alloués aux plateformes (chars, avions, bâtiments de la marine) : nous devons chercher un meilleur équilibre.

3) S'entendre sur la perspective d'une base industrielle et technologique de défense au service de l'Union européenne.

Il s'agit d'abord de mener une politique commune d'acquisition des matériels, ce qui signifie qu'il faut passer de la simple coordination - qui répond à l'exigence d'interopérabilité entre unités de pays différents opérant ensemble - à l'acquisition en commun des équipements et au partage équitable des capacités industrielles induites. Il faut aussi passer du pilotage de programmes lancés en commun par quelques pays européens (rôle de l'OCCAR, organisme



conjoint de coopération en matière d'armement, depuis 2000) à l'Agence européenne de défense, créée en 2004, qui sera l'outil d'une véritable politique d'acquisition pour les équipements et les technologies.

Mais il s'agit également d'une affaire de politique industrielle. L'ambition est ici de donner une autonomie industrielle et technologique à l'industrie européenne de l'armement. La France doit jouer un rôle actif dans ce secteur. Le retrait de l'actionnariat des entreprises d'armement n'a

3 – Avec qui ? La question des alliances

Notre option pour une politique de défense européenne repose sur l'émergence de la politique étrangère européenne. La période récente a mis en évidence la vanité des initiatives stratégiques d'Etats membres isolés, comme on l'a vu avec l'affaire irakienne. Elle a concrétisé des convergences sur des questions importantes comme les Balkans, la lutte contre le terrorisme

pas ôté aux pouvoirs publics les moyens d'orienter leurs stratégies ; ils peuvent inciter aux regroupements nécessaires, aux innovations et aux développements technologiques, soutenir quand il le faut l'activité par des commandes, ainsi que l'emploi, hautement qualifié dans ce domaine. Le développement de l'Agence européenne de défense et l'élaboration d'une stratégie industrielle en commun avec nos partenaires européens devraient également permettre d'atteindre cet objectif.

ou le nucléaire iranien, voire le conflit israélo-palestinien. L'Europe doit donc développer sa propre stratégie.

L'Alliance Atlantique, de son côté, est devenue une alliance sans objet depuis l'effondrement de l'Union Soviétique. Nous ne lui reconnaissons pas vocation à ressusciter pour servir – surtout hors de l'Europe – de cadre d'opérations de maintien ou de rétablissement de la paix à la place de l'ONU, ou pour se charger de missions civiles ou civilo-militaires.

A partir de là, nous pensons que c'est l'Union européenne, et non l'OTAN, qui doit être le cadre de définition de notre politique étrangère et de défense, y compris dans la relation transatlantique. Celle-ci peut s'établir dans un autre cadre, par exemple celui d'un conseil UE-Etats-Unis.

L'avenir de l'OTAN comme outil technique de coopération et d'actions militaires est plus ouvert, ne serait-ce que parce que l'unilatéralisme américain lui laisse souvent, comme à l'Union Européenne, une portion congrue : les opérations de maintien de la paix (et leur financement), alors que les opérations à haute intensité comme celles de l'Afghanistan ou d'Irak relèvent, pour les Etats-Unis, d'alliances à la carte formées par eux. Cependant, dès lors qu'il serait clairement subordonné aux choix politiques et stratégiques arrêtés, pour ce qui concerne ses membres européens, par l'Union européenne en tant que telle, l'outil technique qu'est l'OTAN peut se montrer utile. Il peut notamment servir de développement de l'interopérabilité dans ses aptitudes à la planification des capacités civilo-militaires.

Chapitre IV Démocratie et défense

A la fin des années 1990, les socialistes se préoccupaient d'un risque de divorce entre la France et son armée. La fin de la guerre froide rendait moins perceptibles les menaces extérieures et la suspension du service national qui l'avait suivie ouvrait une réflexion : fallait-il repenser les relations de l'armée avec la société civile, s'inquiéter du recrutement, faire davantage place au contrôle démocratique ?

Aujourd'hui, le cap de la professionnalisation paraît, pour l'essentiel, franchi. Dans un contexte géostratégique modifié, l'intérêt des Français pour les questions touchant à leur défense demeure, avec la perception de nouvelles menaces. Mais il suscite de nouvelles questions.

L'engagement de nos forces armées, notamment en opérations extérieures, reste fréquent. Les conditions, les raisons et les modalités en sont plus complexes qu'autrefois : faut-il y aller, pour quoi faire, avec qui, au nom de quoi ? Ces questions renforcent l'exigence, portée par les socialistes, du contrôle démocratique de l'action militaire du pouvoir exécutif.

Pendant, la défense apparaît, plus que jamais, comme une affaire à la fois civile et militaire. On le voit dans les conditions mêmes de l'engagement de nos forces, qui, dans la gestion des crises, associent souvent l'action de forces civiles à celle des militaires, pour des missions humanitaires, de sécurité civile ou de police. Il faut donc apprendre à intervenir autrement, avec d'autres. On le sent bien lorsqu'on évoque les

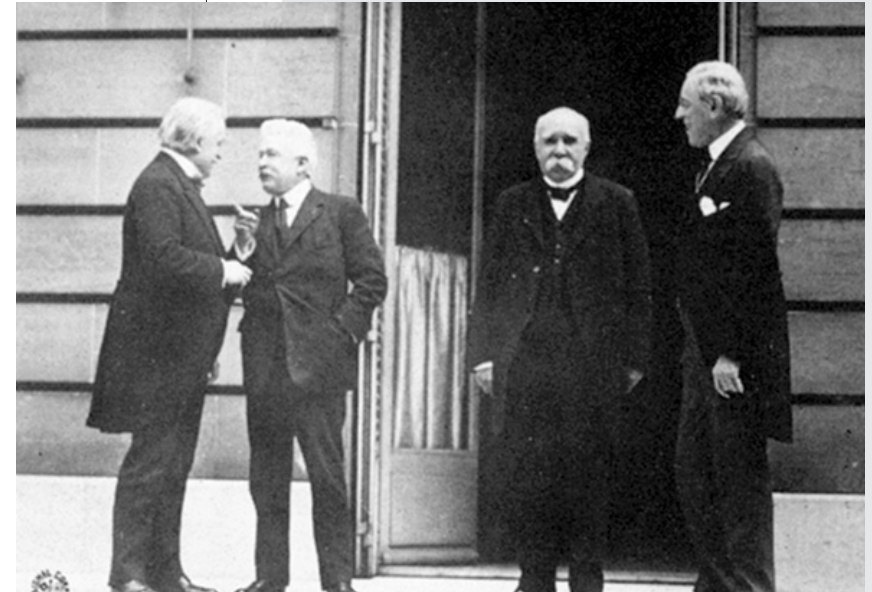
nouvelles menaces, notamment celles que l'on regroupe sous l'étiquette « terrorisme », qui brouillent les frontières entre sécurité extérieure et sécurité intérieure. Ces menaces sont l'affaire des civils autant que des militaires, ce qui pose sous une forme nouvelle la question du volontariat dans la défense ; mais surtout elles sollicitent la compréhension par les citoyens des nouveaux enjeux de défense. Les socialistes veulent promouvoir une défense plus citoyenne.

Pour autant, le métier militaire reste spécifique. Dans leur réflexion sur les droits et les devoirs des militaires, les socialistes pensent que la réforme du statut des militaires intervenue en 2004 n'a pas répondu aux interrogations surgies ces dernières années au sein des forces armées. Limitée à ce qui est nécessaire à l'accomplissement des missions, cette spécificité doit en même temps être reconnue.

1 – Le contrôle démocratique de l'action militaire

« **L**aissons cela, Messieurs, c'est l'affaire de M. le Président de la République et de M. le ministre des Affaires étrangères » : ces mots de Clemenceau, Président du Conseil avant 1914, pourraient encore être ceux d'un Premier ministre d'aujourd'hui pour écarter la curiosité ou le contrôle des assemblées parlementaires sur les questions touchant à l'action militaire à l'extérieur.

Ni la démocratie ni l'efficacité de nos forces armées ne sont bénéficiaires de l'affaiblissement



Conférence pour la paix : Lloyd George ; Orlando ; Clemenceau ; Président Woodrow Wilson. Hôtel Crillon, Paris, France, 27 mai 1919.





du contrôle des élus du Parlement sur les engagements extérieurs de nos forces armées.

On le sait, le Président de la République est le « chef des armées » (article 15 de la Constitution). Le Parlement a seulement droit de voter les déclarations de guerre (article 35) - qui n'ont pourtant plus cours-, les rares lois de ratification des accords de défense et

de coopération militaire que l'on veut bien lui soumettre et des autorisations budgétaires généralement postérieures aux opérations extérieures qu'elles financent.

Chacun sent bien pourtant combien les forces engagées dans les conflits des Balkans, d'Afghanistan ou d'Afrique, même et surtout si elles sont exclusivement composées de volontaires, ont besoin du soutien de la nation. Celui-ci doit s'exprimer par un vote parlementaire... et pas seulement par la visite du ministre de la Défense. Question d'efficacité autant que de démocratie. Cette

revendication socialiste se justifiait déjà,

voici dix ans, par la forte participation de la France aux opérations de rétablissement et de maintien de la paix. Aujourd'hui, avec

la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) qui s'impose comme cadre, à mesure que les intérêts en jeu sont reconnus comme européens, il faut, aux citoyens comme aux militaires engagés, la compréhension des enjeux qu'apporte un débat parlementaire.

Comment faire, pour tenir compte des impératifs de l'action militaire ?

D'autres démocraties, même présidentielles comme celle des Etats-Unis, montrent des voies.

Le président américain a la pleine responsabilité de l'engagement initial des forces, mais il doit, dans les 48 heures de tout engagement extérieur, saisir le Congrès, lequel se prononce sous deux ou trois mois, le cas échéant après enquête et investigations, sur le bien-fondé de cet engagement. Quant aux crédits de chaque opération extérieure, ils font l'objet d'autorisations spécifiques et d'un contrôle attentif de la commission compétente du Congrès. La guerre américaine en Irak, si critiquée dans le monde entier, a mis en évidence que ce contrôle démocratique est un facteur de la solidarité entre la nation et son armée en guerre.

Plusieurs réformes sont nécessaires pour doter notre politique de défense d'un cadre institutionnel adapté aux valeurs que défendent les socialistes :

- Il faut réformer l'article 35 de la Constitution, afin que le Parlement ait impérativement à se prononcer, dans un délai à déterminer, sur tout déploiement de forces opérationnelles à l'extérieur du territoire de la République (hors le cas d'opérations de stricte

protection-évacuation de nos ressortissants) ;

- Il faut renforcer le contrôle budgétaire exercé par le Parlement, a priori et a posteriori, sur les opérations, leurs objectifs et leurs moyens ;

- Il faut expliciter dans la Constitution l'exigence de l'autorisation parlementaire pour la ratification ou l'approbation des accords de défense et de coopération militaire conclus par la France ;

- Enfin, des moyens d'information du Parlement doivent être définis et mis en place sur les aspects les plus

sensibles de la vie et de l'action des forces armées : questions touchant à la condition militaire, dont pourrait avoir à connaître un « médiateur parlementaire » ; questions touchant aux activités

de renseignement (organisation et missions générales, compétences et moyens).



2 – Une défense citoyenne

L'histoire récente a illustré une conception de la défense que récusent les socialistes : guerre unilatérale à l'extérieur et « Patriot Act » à l'intérieur.

La défense, pour les socialistes, doit au contraire être citoyenne, c'est-à-dire mettre en avant les solutions reposant sur le multilatéralisme et le respect du droit à l'extérieur et être attentive aux libertés publiques et aux droits des citoyens à l'intérieur. On pourrait, sans grande difficulté, dire que cette conception, que l'on retrouve par



exemple dans les principes énoncés depuis une dizaine d'années par la cour constitutionnelle d'Allemagne, est proprement européenne.

De ces principes, les socialistes tirent des conséquences qui concernent les militaires. Il faut davantage et mieux les préparer aux conditions ainsi envisagées de l'action multilatérale, le plus souvent européenne, orientée vers un usage mesuré ou gradué de la force, respectueuse des valeurs et du rôle du droit. Il s'agit là, notamment, de l'enseignement militaire, que les socialistes veulent plus ouvert sur les écoles des homologues européens, faisant place à davantage d'enseignements non spécifiquement militaires, dans des cadres pouvant associer des civils et l'Université.

En même temps, il est nécessaire que les militaires prennent leur part dans les réflexions et les débats du monde d'aujourd'hui sur les relations internationales et sur les concepts de défense. Une défense citoyenne a besoin d'un travail de recherche et d'études, qui repose sur des échanges civilo-militaires, auxquels les militaires doivent être autorisés et encouragés à participer activement.

Les mêmes principes commandent l'intérêt que portent les socialistes aux composantes civiles de la défense.

Dans ce domaine, tout reste à faire, pas seulement une loi de plus, pour mettre sur pied une nouvelle organisation des réserves militaires prévue en France par la loi de 1999. C'est ce qu'ont fait les autres pays européens, qui ont abandonné la conscription (Belgique, Espagne, Pays-Bas, bien après le Royaume-Uni).

Il faut persuader tant les armées que l'opinion publique de la nécessité d'une réserve opérationnelle, apte à remplir des missions d'envergure. Ce sera à terme un véritable complément à l'armée d'active, constitué d'unités et de spécialistes. Ceci implique qu'au-delà du principe de volontariat, il soit prévu un dispositif juridique liant employeurs et réservistes, à l'instar de ce qui existe dans les pays ayant fait le choix d'une armée professionnelle.

Par ailleurs, l'instauration d'une réserve citoyenne créera un véritable lien social entre les citoyens concernés par leur défense et les forces armées nationales. L'efficacité et la pertinence d'une défense dépendent de l'adhésion de l'ensemble des citoyens à ses objectifs et à l'effort requis pour constituer les capacités nécessaires. Il faut, bien entendu, que cette adhésion procède, non d'une obsession sécuritaire cultivée sur la base des menaces dites terroristes proches ou lointaines, mais d'une meilleure compréhension des enjeux de la défense du moment. Notre préoccupation n'est pas nouvelle : déjà en 1936, le gouvernement français, en créant l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale), se souciait de la diffusion de l'esprit de défense. Aujourd'hui, par des initiatives du même type, il doit être possible de faire émerger un esprit européen de défense.

Enfin, la défense ne peut renoncer aux liens entre sociétés civile et militaire que peuvent nouer les volontariats civils. Depuis la suspension de la conscription, rien n'est venu compenser la disparition du recrutement de la réserve chez les appelés, ni d'ailleurs celle de la fonction



L'Institut des hautes études de défense nationale

d'encadrement social des jeunes arrivant à l'âge adulte. Au volontariat, si manifeste en France et en Europe pour les missions humanitaires, voire de sécurité civile, pourraient répondre des formules de service social, humanitaire ou de protection civile. Leur développement, dans une conception élargie de la défense, aiderait à repenser la fonction d'une réserve citoyenne.

3 – Les droits et les devoirs des militaires

Une armée « professionnalisée » oblige à mieux mesurer ce qui caractérise le métier et la condition militaires, qu'on s'en félicite ou qu'on le redoute. C'est vrai pour les militaires eux-mêmes, qui ont eu l'occasion d'exprimer au cours de ces dernières années, plus ou moins ouvertement, leurs interrogations sur la reconnaissance comme sur les limites de cette spécificité.

Les socialistes pensent que cette spécificité doit être reconnue. Il y a des constantes de la condition militaire – la disponibilité, la discipline – que ni le nouveau cadre d'engagement des forces et d'accomplissement des missions, ni l'évolution générale de la société ne remettent en cause. Les sujétions qui s'y attachent aujourd'hui, parfois plus qu'autrefois, comme celles qui tiennent pour les militaires en opération au besoin de protection juridique et sociale, ou pour leurs familles à la mobilité plus grande, doivent être connues, comprises par l'ensemble des citoyens et justement compensées.

Cette spécificité n'a cependant pas lieu d'être développée plus qu'il n'est nécessaire. Nombre de

militaires ont vocation à redevenir des civils en cours de carrière, et doivent y être préparés et aidés. Plus encore, l'armée est faite aussi de citoyens, qui n'ont pas à être soustraits aux règles de droit commun en ce qui concerne leur vie civile (mariages) ou au droit commun des fonctionnaires (par exemple, pour les limites d'âge, ou le droit d'expression). Au delà des adaptations qui viennent enfin d'être apportées au statut de 1972, restent posées des questions touchant aux droits collectifs : le droit syndical, pratiqué dans certaines armées en Europe; le droit d'affiliation à un parti politique, écarté en revanche à tort, car l'expérience de pays voisins montre qu'il peut, sans affecter la neutralité politique des armées, utilement contribuer à enrichir la réflexion politique sur la défense.

* * *

CONCLUSION

Nous avons rappelé nos principes : ceux de la sécurité collective et du multilatéralisme, le refus du pacifisme, la volonté que l'Europe soit un acteur de la paix dans le monde.

Dans l'application de ces principes au nouveau contexte international et à ses nouvelles menaces, nous avons montré comment nous voulons être fidèles à une démarche proprement européenne, refusant la « guerre au terrorisme » ou l'action unilatérale contre les Etats proliférants, privilégiant l'ONU et le droit international, la prévention et le multilatéralisme.

Dans ce cadre, nous avons choisi d'aborder

sous l'angle européen les grandes questions de notre politique de défense : analyse partagée des menaces, concept européen de défense, Livre Blanc pour définir plus largement, sur ces bases, les missions, les modes d'action, les scénarios d'engagement des forces. Ce travail doit être accompagné, pour la France, d'une mise à jour de la réflexion sur la dissuasion nucléaire.

L'eupéanisation des politiques de défense obligera à s'entendre sur l'effort financier, en sachant que l'Europe ne peut négliger ni la réalité des nouvelles menaces, ni la part qui lui incombe des efforts de la communauté internationale pour le maintien ou le rétablissement de la paix. Eupéanisation implique aussi que l'Union européenne, et non l'OTAN, soit le cadre de définition de notre politique étrangère et de défense, y compris dans la relation transatlantique.

Enfin, pour les socialistes, la politique de défense ne doit pas échapper au contrôle démocratique, qui repose sur le Parlement mais aussi sur l'implication de tous et qui suppose que les militaires soient eux-mêmes regardés comme des citoyens, lorsque l'on définit leurs droits et leurs devoirs. ■